

Juillet 2007  
Bulletin technique 5

## BULLETIN TECHNIQUE

Le Conseil Canadien des Systèmes d'Isolation et de Finition Extérieure (SIFE) /  
(416) 499-4000

### **Nouveaux Manufacturiers**

Le Conseil Canadien des SIFE fut créé en 1987 afin de protéger la croissance continue et l'intégrité de l'industrie canadienne des SIFE.

Le Conseil Canadien des SIFE est fier du support qu'il reçoit de ces huit membres manufacturiers qui représentent toutes les régions du Canada. Ces membres détiennent la majorité des actions du marché national des SIFE et ils s'engagent collectivement à maintenir l'intégrité de la performance des systèmes ainsi que d'assurer l'acquiescement aux codes de bâtiment applicables.

À cause de l'engagement dévoué que nous avons, nous considérons que les nouveaux arrivés dans le marché canadien, qui ne détiennent pas cette même vision et ce même sens de dévouement, sont une menace envers nos membres actuels qui font preuve de diligence continue.

Notre association tient à alerter la communauté architecturale ainsi que les bureaux de permis canadiens, du fait qu'il pourrait y avoir des nouveaux arrivés dans le marché des SIFE avec des approbations inadéquates ou inexistantes.

Quoique nous comprenons qu'un niveau de compétition fait partie d'un esprit de libre entreprise sain, notre industrie entière ne peut que souffrir si l'acquiescement aux éléments de bases de l'industrie des SIFE est traité avec indifférence.

Nous vous prions de faire votre part en exigeant les choses suivantes aux manufacturiers et aux applicateurs qui viennent d'apparaître sur le marché canadien des SIFE :

- Un listage valide au CCMC (Centre Canadien de Matériaux de Construction) qui fournit une assurance d'acquiescement aux codes de bâtiment aux niveaux national et provincial.
- Des listages valides concernant les incendies émis par un laboratoire avec une certification nationale, i.e. Underwriters Laboratory of Canada ou Intertek ETL Semko. Ceci confirmerait que la performance contre les incendies de ces produits a été évaluée en se basant sur la norme CAN/ULC S101 & S134.
- Une insistance vigilante que tous les éléments d'un assemblage SIFE doivent être fournis par le même manufacturier.

## **Nouveaux manufacturiers**

Notre association de l'industrie des SIFE tien à se concentrer sur les éléments clés énumérés ci-haut. Ces points ne peuvent pas être pris pour acquis lors de l'acceptation de soumissions différentes.

Il nous fera plaisir de vous offrir notre assistance si vous avez des questions à ce sujet ou sur n'importe quel autre aspect concernant l'industrie des SIFE. N'hésitez pas de nous contacter au Conseil Canadien des SIFE.

### Bulletins techniques

Ce bulletin technique fait parti d'une série de bulletins que le Conseil canadien des SIFE a crée pour conseiller ses membres. Des nouveaux bulletins, ainsi que des anciens bulletins mis à jour, seront publiés régulièrement, selon le besoin. Ces bulletins techniques ne communiquent pas des règlements fixes, mais des conseils pratiques pour aider les membres à rencontrer le minimum des normes exigées par le manufacturier.

### Au sujet du Conseil canadien des SIFE

Le Conseil canadien des SIFE a été formé dans le but de mieux faire connaître l'industrie canadienne des SIFE et d'en accroître sa qualité. Le développement du Programme d'Assurance Qualité (PAQ), débuté en l'an 2000, protège les consommateurs en établissant les normes et les spécifications pour les installateurs. L'implantation du Programme d'Assurance Qualité est prévue pour 2006. En établissant des normes pour les matériaux, pour les systèmes et pour la conception des projets, en établissant les règles d'installation, le Conseil canadien des SIFE aide à réduire le niveau de responsabilité civile et encourage l'avancement et la croissance de l'industrie des SIFE à travers le Canada.